

NOTE D'INTERVENTION



Groupe socialiste, écologiste et républicain

Valérie BEAUSERT-LEICK, 1^{ère} vice-présidente déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement / Conseillère départementale du canton de Laxou

Convention Territoriale Globale pour le développement social en Meurthe-et-Moselle (rapport n°5)

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Notre collègue Agnès Marchand vient de nous présenter un rapport fondamental pour la coordination des politiques d'action sociale du Département et l'amplification du développement social sur nos territoires.

- **Fondamental**, car cette convention territoriale globale guidera l'action de l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels de Meurthe-et-Moselle sur la base d'objectifs partagés, clairement définis dans une feuille de route élaborée pour les 4 prochaines années.
- **Fondamental**, car la convention pose les bases d'un partenariat efficace sur des champs d'intervention partagés : elle structure les schémas des actions et y définit le rôle de chacun à l'image des déclinaisons opérationnelles qui nous sont présentées ici ; On peut légitimement parler ici de rendre encore plus efficace l'action sociale.
- **Fondamental**, car les principes d'action que la convention décline placent **l'individu au cœur de notre démarche** et font des droits les plus précieux tels que l'égalité un leitmotiv de l'action sociale.

Cette convention part du constat, simple, qu'il nous faut travailler ensemble, de façon plus coordonnée et resserrée entre partenaires institutionnels, croiser nos politiques publiques et les mettre en synergie dans une logique de projet partagé ... tout cela, bien évidemment, en proximité avec les usagers des services et plus largement avec l'ensemble des citoyens.

C'est une autre façon de travailler ensemble et c'est apporter une meilleure qualité de services aux usagers.

En effet, cette convention également portée par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle doit **apporter une meilleure lisibilité de l'action sociale sur les territoires**, que ce soit au niveau de l'accès au RSA ou de l'accès au service d'accueil de la Petite-Enfance ou encore sur les questions de logement.

C'est déjà ce diagnostic qui avait conduit Michel DINET à proposer, il y a quelques années, la mise en place du **Conseil départemental de Développement Social** en co-pilotage Département/Etat.

C'est cette philosophie de l'action sociale qui nous a amenés à créer les **Conférences Territoriales de Développement Social**. Une première départementale !

Aussi, je ne résiste pas à vous faire partager, non sans une certaine fierté, le constat de Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, présente dans notre département la semaine dernière pour la signature du **Pacte Territorial d'Insertion** : « *La Meurthe-et-Moselle est toujours en avance sur les politiques sociales et d'insertion* ».

Cela souligne, s'il en était besoin, notre volontarisme au niveau du développement social.

C'est en ce sens que nous avons engagé la réorganisation des services départementaux de proximité en Maisons Départementales des Solidarités (MDS) dès octobre 2015.

Ce choix est aujourd'hui la garantie d'un maillage territorial important de nos services sociaux et départementaux.

Un choix qui permet de répondre à la priorité d'accessibilité des services que les citoyens sont en droit d'attendre quel que soit leur lieu de résidence et leur situation personnelle ;

Un choix qui permet également d'anticiper et de mettre en œuvre une réponse globale aux besoins des usagers grâce aux différents professionnels présents. Un choix qui améliore la qualité du service rendu.

Aussi, dans le cadre de cette Convention Territoriale Globale, il est évident que les MDS représentent un atout territorial pertinent pour les échanges entre partenaires et professionnels impliqués dans la coordination des actions de terrain.

Enfin, je reviendrai en conclusion, sur cet enjeu fort que nous nous sommes fixé dans la mise en œuvre de la délibération du 11 janvier 2016 qui vise à « **Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante** », et qui trouve ici une résonance tout à fait particulière avec l'engagement affirmé de nos partenaires (CAF, ARS, MSA) :

Ici, au-delà des enjeux légitimes d'amélioration de l'accessibilité aux services et aux droits, nous apportons aussi une réponse sur les problématiques du vivre-ensemble, de la citoyenneté active, de la lutte contre les discriminations ou encore de lutte contre la radicalisation.

Vous l'aurez compris, chers collègues, c'est une dynamique renouvelée de solidarité, de lien social et de citoyenneté qui est en route en Meurthe-et-Moselle,

A nous, élus, de la porter encore davantage et de la faire vivre.

Je vous remercie.